

TRANSCRIPTION/TRANSCRIPTION EVENT/ÉVÉNEMENT

DATE/DATE (of transcription): August 20, 2021

LOCATION/ENDROIT: Client Supplied Audio, OTTAWA, ON

PRINCIPAL(S)/PRINCIPAUX: Cory Garbolinsky, CPA, CA, Chef de la direction financière, ACPM

SUBJECT/SUJET: Canadian Medical Protective Association's 2021 Annual Meeting and Education Session – French.

Rapport financier 2020

00:00

Darcy Johnson: Je passe maintenant la parole à notre chef de la direction financière, M. Cory Garbolinsky, qui vous parlera du rapport financier de 2020. À vous Cory.

00:13

Cory Garbolinsky: Merci Dr Johnson et bon après-midi à tous.

00:17

Aujourd'hui, je vais vous présenter un résumé de nos finances de 2020 et vous expliquer notre modèle financier. Pour obtenir plus de détails, veuillez consulter les états financiers consolidés 2020 sur le site web de l'ACPM. Le modèle financier de l'ACPM compte plusieurs composantes inter-reliées: la cotisation, les coûts médico-légaux, les sommes requises pour régler les réclamations à venir et notre portefeuille de placements. Nous devons disposer de fonds suffisants pour porter assistance à nos plus de 104 000 membres et pour verser au nom de nos membres une compensation aux patients ayant subi un préjudice découlant de soins négligents, ou au Québec, d'une faute professionnelle.

01:04

Voici certains des principes clés de notre modèle financier. Premièrement, la protection fondée sur la survenance de l'événement qui signifie que les membres sont admissibles à une assistance à n'importe quel moment à l'avenir pour autant qu'ils aient été membres au moment de la prestation des soins en question. Par exemple, un médecin à la retraite pourrait être admissible à une assistance pour des soins qu'il aurait déjà prodigués. L'horizon financier pour le règlement de tous les dossiers pouvant découler d'une année donnée est long. En fait, nous devons détenir les fonds requis pour pouvoir régler tous les dossiers possibles dans les 35 à 40 ans suivant la prestation des soins.

01:40

Deuxièmement, notre objectif financier est de détenir au moins un dollar d'actif pour chaque dollar de passif pour pouvoir verser des compensations appropriées aux patients et à leurs familles. Nous ne cherchons pas à générer de profits. Troisièmement, les membres assument la totalité des coûts de leur protection par l'intermédiaire de leurs cotisations. Nous avons donc perçu en 2020 les sommes requises pour la protection de nos membres à l'égard de tous les événements qui, bien qu'ayant eu lieu en 2020, pourraient n'être constatés que jusqu'à décennies plus tard.

02:13

Quatrièmement, le modèle financier de l'ACPM comporte des mécanismes d'autocorrection. Parfois, nos résultats réels diffèrent des résultats que nous avons estimés. Cela peut créer un excédent ou un déficit temporaire. En tant qu'organisation sans but lucratif, nous ne pouvons pas verser de dividendes à nos membres mais si nous disposons d'un excédent temporaire, nous pouvons réduire la cotisation. Laissez-moi vous expliquer comment les diverses composantes de notre modèle financier sont inter-reliées.

02:45

Notre situation de capitalisation, soit la différence entre l'actif et le passif de l'Association est un facteur clé pour la détermination de la cotisation pour une année donnée. La cotisation sert à payer les coûts médico-légaux de la protection et de l'assistance offerte à nos 104 000 membres. L'évolution des coûts médico-légaux détermine l'ampleur de la provision requise pour les réclamations en suspens. Par provisions, on entend les sommes requises pour verser des compensations financières appropriées aux patients ayant subi un préjudice et pour assumer les futurs frais de justice et d'administration.

03:23

Nous disposons également d'un solide portefeuille de placements. Nous cherchons à ce que le rendement de nos placements couvre environ le tiers des coûts de la protection de nos membres. Enfin, tout changement dans notre situation de capitalisation est fonction de l'interaction des composantes financières que je viens de vous présenter.

03:43

Jetons maintenant un coup d'œil à nos finances de 2020. La cotisation perçue en 2020 servira à payer les coûts médico-légaux découlant des soins prodigués en 2020, lesquels pourraient donner lieu à une poursuite d'ordre médico-légale dans les 35 à 40 prochaines années. Nous investissons ces sommes dans le but d'obtenir un rendement qui couvrira le tiers du coût total de la protection pour une année donnée. Il y a une relation entre les coûts annuels estimés de la protection, tels que calculés par notre équipe d'actuaire, et la cotisation perçue.

04:20

La différence entre ces deux lignes indique les ajustements apportés à la cotisation pour qu'elle reflète la situation financière dans nos quatre régions tarifaires au cours des cinq dernières années. Si nous sommes en situation de surcapitalisation, nous pouvons réduire la cotisation, au besoin, par l'application de crédits de cotisation. Les actuaire de l'ACPM ont estimé que le coût de la protection pour 2020 s'élève à \$608 millions. Grâce à une situation financière favorable dans la région tarifaire Saskatchewan, Manitoba, provinces de l'Atlantique et territoires, et dans celle du Québec, l'Association a pu réduire la cotisation dans ces régions d'environ \$40 millions. La cotisation totale qui a été perçue s'est élevée à environ \$568 millions, ce qui correspondait à nos estimations.

05:14

La cotisation constitue l'élément autocorrectif de notre modèle financier. Pour une année donnée, nous l'augmentons ou la réduisons en fonction de la situation des autres

composantes de notre modèle financier. En 2021, pour l'ensemble des régions, nous avons réduit la cotisation de \$99,5 millions. La Dre Calder reviendra sur ce point lorsqu'elle présentera la cotisation de 2022.

05:39

Passons maintenant aux coûts médico-légaux. Nous percevons la cotisation pour payer les coûts médico-légaux, lesquels couvrent le versement de compensations financières aux patients ayant subi un préjudice, les frais de justice et d'experts, les programmes éducatifs sur les soins médicaux sécuritaires et les coûts liés à la gestion de l'Association. Les compensations financières versées aux patients représentent notre charge la plus importante. Dans ce graphique couvrant les cinq dernières années, les colonnes en bleu indiquent les compensations financières versées annuellement et celles en vert, les frais de justice annuels.

06:14

En 2020, l'Association a versé \$206 millions aux patients, ce qui représente \$17 millions de moins qu'en 2019. Bien que le moment total annuel varie d'une année à l'autre, l'ACPM a versé plus de \$1 100 000 000 en compensations financières dans les cinq dernières années. Au cours de la même période, les frais de justice se sont élevés à \$892 millions. La légère hausse de 1% constatée dans les frais de justice depuis 2019 est principalement attribuable à une hausse des coûts liés aux plaintes au collège, aux plaintes intrahospitalières et à d'autres affaires. Bien que le nombre de dossiers ait en fait affiché une baisse, les coûts ont augmenté en raison du plus grand nombre d'heures consacrées à répondre à des demandes de conseils juridiques dans le contexte de la pandémie.

07:04

Il est important de constater que les tendances et les coûts ne s'équivalent pas dans nos quatre régions tarifaires. Quarante pourcent de nos membres exercent en Ontario mais les frais de justice et les montants que les tribunaux accordent en compensations aux patients y sont les plus élevés, ce qui veut donc dire que plus de 50% de nos coûts annuels proviennent de cette région. Ces variations régionales en matière de coûts font en sorte que la cotisation que les membres doivent verser varie en fonction de leur région. La provision pour réclamations en suspens est la somme de tous les coûts médico-légaux prévus qui découleront des soins prodigués par des membres au cours des trois à quatre dernières décennies.

07:42

En ce qui concerne les soins prodigués en 2020, nous devons prévoir et nous assurer de disposer des sommes requises pour couvrir les frais liés à ces soins, que ce soit pour verser une compensation aux patients ou pour porter assistance à nos membres pour les 35 à 40 prochaines années. La majeure partie de la provision est vouée au versement de compensations aux patients et représente près de \$3 milliards. Nous analysons la provision chaque année et, en 2020, nous l'avons abaissé de \$146 millions en raison d'une amélioration des tendances quant aux coûts.

08:18

Pour assurer une surveillance accrue, l'ACPM retient les services d'un examinateur en actuariat, Ernst & Young, qui effectue le calcul de cette provision de façon indépendante. La provision est par la suite vérifiée par KPMG dans le cadre de leur

audit externe des états financiers de l'ACPM. La composante Placements de notre modèle financier est étroitement liée à la provision. La provision comprend une estimation des tendances en matière de paiements que nous utilisons pour modéliser notre portefeuille de placements. Notre portefeuille de placements cible l'obtention d'un rendement à long terme de 5,5%. Notre portefeuille de placements compte deux objectifs. Premièrement, investir la cotisation pour réduire d'environ le tiers les sommes que nous devons percevoir auprès des membres à l'avenir. Et deuxièmement, générer un rendement qui atteint ou dépasse notre cible de 5,5%.

09:19

Les colonnes mauves indiquent le rendement hypothétique de nos placements en ayant recours à la cible de 5,5% au cours des 10 dernières années. Les colonnes vertes indiquent le rendement réellement obtenu. Comme vous pouvez le voir, nous avons dépassé la cible d'environ \$1 100 000 000 au cours des 10 dernières années en raison du rendement favorable des marchés financiers, lequel a dépassé nos attentes. Ce rendement excédentaire a alimenté la croissance de la situation de l'actif net de l'ACPM, ce qui pourrait nous permettre d'abaisser la cotisation au cours des années à venir. En 2020, le rendement a été de 4,8%, ce qui est inférieur à notre cible de 5,5% et probablement attribuable à la volatilité de l'ensemble des marchés financiers au cours de cet exercice.

10:13

Passons enfin à la situation de capitalisation qui est tributaire de toutes les autres composantes du modèle financier. La situation de capitalisation est la différence entre le montant total de l'actif de l'Association soit principalement le portefeuille de placement et le montant total de son passif soit principalement la provision pour réclamations en suspens. Nous adoptons une approche à long terme pour la gestion de nos finances. Nous reconnaissons que notre situation est fondée sur l'estimation des coûts dont la pleine ampleur ne sera connue que dans de nombreuses années. Ainsi, nous optons pour une approche mesurée en matière de finances, ce qui veut donc dire que nous ne réagissons pas de façon radicale tant aux insuffisances qu'aux excédents temporaires de l'actif net.

10:59

Notre situation de capitalisation au cours des 10 dernières années le reflète bien. À la clôture de l'exercice 2020, le montant total de notre actif se situait à 134% du montant total du passif estimé, générant ainsi une surcapitalisation de \$1 444 000 000. Il s'agit d'une amélioration marquée par comparaison avec 2014 où l'on constatait un déficit de \$360 millions. Cette amélioration est attribuable à un rendement des placements supérieurs aux prévisions et à une croissance moindre que prévue des coûts médico-légaux. Cette solide situation financière nous permettra de faire face à toute autre perturbation que la pandémie de COVID-19 pourrait infliger aux marchés financiers, ainsi qu'à toute autre fluctuation du volume de dossiers médico-légaux.

11:48

Nous reconnaissons que cette situation de capitalisation est supérieure aux attentes et qu'elle pourrait nous permettre de réduire la cotisation à l'avenir. La Dre Calder reviendra sur ce point dans quelques minutes lorsqu'elle présentera la cotisation de 2022.

12:03

En guise de conclusion, j'aimerais faire un résumé des cinq points à retenir. Premièrement, les diverses composantes de notre modèle financier sont inter-reliées et comportent des mécanismes d'autocorrection. Deuxièmement, en raison de la protection fondée sur la survenance de l'événement qu'elle offre, l'ACPM fonctionne selon un horizon financier pouvant atteindre quatre décennies, ce qui lui permet de protéger ses membres bien après leur retraite. Troisièmement, notre situation de surcapitalisation en 2020 devrait rassurer les membres et leurs patients que nous serons là pour eux, au besoin. Quatrièmement, l'ACPM gère sa situation de capitalisation principalement au moyen de l'augmentation ou de la réduction de la cotisation. Et finalement, la solidité de notre présente situation de capitalisation est principalement attribuable au fort rendement de nos placements au cours des 10 dernières années ainsi qu'à des coûts médico-légaux plus bas que prévus.

13:04

Dr Cohen, je répondrai avec plaisir à toute question à la fin de l'assemblée dans le cadre de la période de questions.